

# FORMULAIRE DE RESERVATION ESPACE CENDRILLON



**Prix de location :** CHF 100.- par jour

## Genre de manifestation

- Anniversaire                       Repas en famille                       Séance  
 Autre : .....

**Nom de la société :** .....

**Nom/Prénom de la personne responsable :** .....

**Adresse :** .....

**N° téléphone :** .....                      **Nombre de personnes :** .....

**Date de la manifestation :** .....                      **Heure :** de ..... à .....

## Matériel à disposition

- 5 tables et 10 bancs
- Lave-vaisselle

## Supplément de CHF 25.-

- Utilisation des 50 verres à vin                       Utilisation des 50 verres réutilisables  
 Utilisation vaisselle pour 50 personnes (assiettes/couverts)

▶ **Un état des lieux d'entrée et de sortie** sera effectué par notre service de conciergerie, M. Avdyl Hyseni, concierge, tél. : 079 240 94 87. Tout dégât sera facturé à la personne responsable.

▶ **Les locaux doivent être rendus en ordre et nettoyés.** En cas de non-respect de cette clause, un montant de CHF 50.-/l'heure sera facturé à l'utilisateur.

▶ **La remise en place du matériel, tables, bancs** sera effectuée par l'utilisateur.  
Le matériel de cuisine doit être rendu propre, comme trouvé à votre arrivée.  
Les tables doivent impérativement être protégées par du papier ou du plastique.

▶ **Sécurité** la manifestation en question se déroulera sous l'entière responsabilité de l'organisateur qui prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de chacun, notamment en ce qui concerne le parage des véhicules et la sécurité des piétons.

▶ **Sécurité incendie** en cas de manifestation importante, la personne responsable est priée de prendre contact avec l'Association Sécurité Riviera au 021 966 83 00, au moins deux semaines à l'avance. La directive AEAI « Manifestations temporaires » devra dans tous les cas être respectée et les organisateurs de la manifestation sont responsables de la sécurité contre l'incendie. Celle-ci se trouve sur notre site internet.

▶ **L'heure de police** est fixée à 23h30 les lundi, mardi, mercredi, jeudi, dimanche et à 24h00 les vendredi et samedi.

**NE PAS OUBLIER DE VENIR CHERCHER LA CLE AVANT UTILISATION, AUPRES DE LA BOURSE COMMUNALE, PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX.**

Date : .....

Signature : .....